Participer à une formation syndicale! Un droit!

Au cours d'une année scolaire, chaque professeur des écoles a droit :

- à 9 heures de Réunions d'informations syndicales (R.I.S.).
- à 12 journées dans le cadre de la «formation syndicale » (sur le temps « devant élèves »). Si vous souhaitez participer à notre stage, cette autorisation d'absence vous sera accordée de « droit ».

Syndiqué... ou non, adjoint ou directeur, en maternelle ou en élémentaire... tout le monde peut participer à ce stage. Inscrivez-vous sans attendre!



Modèle d'autorisation d'absence à envoyer à votre IEN (à reproduire à la main),	
avant le 13 mars 2015 dernier délai	
NOM	
À Madame l'Inspectrice d'Académie S/c de M/Mme L'Inspecteur(trice) de l'Education Nationale de la Circonscription de	
Madame l'Inspectrice d'académie,	
Conformément aux dispositions de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 (art. 34 alinéa 7), j'ai l'honneur de solliciter un congé avec maintien intégral du salaire pour la journée du 13 avril 2015 afin de participer à un stage de formation syndicale intitulé « Mouvement: Quelle stratégie pour réussir son mouvement ? ». Il se déroulera à Strasbourg (Maison des syndicats, 1 rue Sédillot, salle A). Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp-FSU du Bas-Rhin sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale.	
Je vous prie, madame l'Inspectrice d'Académie, de recevoir mes salutations respectueuses.	
À, le2015 Signature	

UN droit syndical ne s'use que si l'on ne s'en sert PAS!

Bulletin d'inscription à renvoyer (par courrier ou courriel) au SNUipp-FSU 67 dans les meilleurs délais,	
après dès que vous aurez envoyé la demande ci-dessus à votre IEN	
	Prénom
Adresse électronique : .TEL :	
Etablissement :	

